

## LIMOGES METROPOLE

### EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 02 MARS 2023

*L'an deux mille vingt-trois le jeudi deux mars à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 24 février 2023, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Bernard THALAMY, 1<sup>er</sup> Vice-Président. Sarah GENTIL, Vice-Présidente, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

#### Etaient présents :

M. Bernard THALAMY, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

#### Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Ibrahima DIA donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL  
M. Franck DAMAY donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU  
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA  
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE  
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à M. Jérémy ELDID  
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD  
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT  
Mme Gülsen YILDIRIM donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL  
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Olivier DUCOURTIEUX

#### Absents :

M. Guillaume GUERIN, M. Emile-Roger LOMBERTIE

#### L'ORDRE DU JOUR EST

**Bilan de la concertation préalable « l'avenir du traitement de nos déchets en Haute-Vienne et en Creuse : vers la création d'une unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur ? » -Enseignements et mesures mises en place**

**N° 13.1**

Mme GENTIL Sarah, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

4 lieux potentiels ont été étudiés pour l'implantation d'une nouvelle UVE :

- le terrain d'implantation de l'actuelle Centrale énergie déchets, rue de Fougeras, Beaubreuil, Limoges ;
- site alternatif n°1 : Anguernaud, le Palais-sur-Vienne ;
- site alternatif n°2 : rue Henri Giffard, ZI Nord, Limoges ;
- site alternatif n°3 : à côté du centre de tri, rue Salvador Dali, Beaune-les-Mines, Limoges.

L'ensemble du projet initial a été détaillé dans un dossier de concertation mis à disposition du public en téléchargement sur le site internet dédié à la concertation ([www.avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr](http://www.avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr)) et lors de chaque temps d'échange. Une synthèse du dossier de concertation a également été mise à disposition du public.

### Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée sur une période de six semaines, du 12 septembre au 21 octobre 2022. En amont et tout au long de la concertation préalable, l'information et la mobilisation du public ont été assurées par un dispositif multicanal.

Le lancement de la concertation a été annoncé 15 jours avant son ouverture sur le site internet de la concertation, dans la presse locale avec deux annonces légales publiées dans le Populaire du Centre et la Montagne et par affichage réglementaire dans les 283 mairies du périmètre concerné.

Afin de permettre la participation et l'expression du plus grand nombre et en réponse aux recommandations des garantes, une attention particulière a été portée à la diversité des modalités de participation, avec des temps d'échange en présentiel, des rencontres de proximité, des outils de participation à la fois numérique et physique. Les chiffres suivants peuvent être retenus :

- 8 réunions et ateliers avec plus de 450 participants,
- 10 rencontres de proximités et débats mobiles (plus de 400 personnes rencontrées),
- 100 étudiants mobilisés durant la concertation à l'ENSIL-ENSCI (Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges – Ecole nationale supérieure de la céramique industrielle) et 3 écoles rencontrées au Palais-sur-Vienne,
- 1 418 visiteurs du site internet,
- 420 téléchargements des documents sur le site internet (dossier, synthèse, compte-rendu, etc.),
- 51 questions et contributions exprimées sur le site internet.

La concertation préalable s'est déroulée dans un climat apaisé et respectueux, qui a favorisé le dialogue et les échanges entre les participants et les porteurs du projet.

Les différents temps d'échange et outils de participation ont ainsi permis d'ouvrir un dialogue constructif sur la question du traitement des déchets sur le territoire, sans opposition de principe au projet de la part des participants.

Les principales thématiques abordées par les usagers lors de la concertation ont été les suivantes :

- un consensus sur la priorité à accorder à la prévention, qui a ouvert le débat sur l'opportunité et le dimensionnement du projet,
- une réflexion plus générale sur l'incitativité et les leviers de réduction des déchets,

- des interrogations sur un éventuel périmètre géographique élargi et la localisation du projet,
- des questions sur le financement du projet et le coût induit pour l'utilisateur,
- un débat autour des risques, des enjeux sanitaires et du suivi de la future installation.

Dans l'ensemble, la maîtrise d'ouvrage a noté un bon niveau de mobilisation du public tout au long de la concertation, à l'exception d'un ou deux temps publics. Dans tous les cas, les participants ont manifesté un réel intérêt pour le projet ou pour les thématiques abordées ainsi qu'un besoin d'information sur ces questions.

### **Bilan et préconisations des garantes**

Globalement, les garantes soulignent dans leur bilan que le droit à l'information a été respecté grâce à un dispositif étendu, à des ateliers aux thèmes pertinents, à un dossier de qualité, à la mobilisation du porteur de projet autour de nombreuses manifestations et à sa posture d'explication et d'écoute.

Il ressort également de leur bilan que le projet n'est pas contesté dans son principe. En effet, l'idée que la totalité des ordures résiduelles puisse avoir disparu à l'horizon du projet paraît trop incertaine et le projet est ainsi perçu par la plupart de ceux qui se sont exprimés comme une solution nécessaire à défaut d'être souhaitée.

Deux préoccupations et questionnements principaux ressortent selon les garantes de la concertation :

- la production de déchets et les politiques de prévention et donc le dimensionnement du projet ;
- les impacts sanitaires et, dans une mesure un peu moindre, environnementaux.

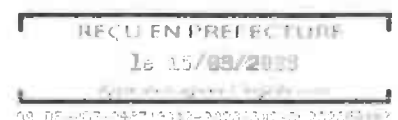
Le réseau de chaleur en lui-même n'a que peu fait l'objet de remarques. Ces dernières portaient plus sur le lien créé à l'occasion de la concertation entre ce réseau et le projet d'UVE.

Les principales demandes de précisions des garantes sont les suivantes :

- 1 – faire une synthèse ordonnée pour donner un socle commun d'information,
- 2 – suivre les évolutions de la connaissance des impacts sanitaires et les porter à connaissance du public,
- 3 – créer un site internet sur le projet pour prolonger celui de la concertation,
- 4 – créer un site internet pour l'actuelle Centrale énergie déchets,
- 5 – approfondir la réflexion sur les politiques de prévention des déchets à plus long terme pour permettre un partage sur le dimensionnement de la nouvelle UVE,
- 6 – répondre sur les impacts financiers en cas d'apport moindre de déchets,
- 7 – faire une analyse comparative des résultats à attendre en cas d'efforts financiers plus importants en matière de prévention,
- 8 - synthétiser les impacts carbone du projet.

Les principales recommandations émises par les garantes sont les suivantes :

- 1 - organiser une réunion publique pour présenter les résultats de la concertation,
- 2 - mettre en place les dispositifs de relation de proximité entre les riverains de la CEDLM,
- 3 - continuer à associer la société civile pour la gestion et la surveillance du nouvel incinérateur,
- 4 - poursuivre les échanges avec les structures locales de participation : conseils de quartier, conseils citoyens, conseil des 55 limougeauds... et les associations environnementales,
- 5 - associer les habitants sur l'après déconstruction de la CEDLM,



- 6 - construire une relation de partenariat entre le maître d'ouvrage et l'Université de Limoges et éventuellement avec l'ENSIL-ENSCI,
- 7 - continuer la concertation avec l'accompagnement d'un garant.

### **Les enseignements tirés de la concertation et engagements de la maîtrise d'ouvrage**

Conformément aux articles L 121-16 et R 121-24 du Code de l'environnement, l'Entente tire les enseignements de la concertation préalable relative à l'avenir du traitement des déchets sur la Haute-Vienne et la Creuse et apporte les réponses suivantes aux recommandations des garantes de la Commission nationale du débat public (CNDP) :

#### **1°) sur la prévention et la sensibilisation**

L'Entente a pris acte du consensus sur la priorité à accorder à la prévention (et sur la nécessité d'aboutir à une potentielle future UVE au dimensionnement adéquat). Si le maître d'ouvrage considère que les objectifs concernant les ratios d'ordures ménagères résiduelles en 2030 sont ambitieux, il s'engage à réétudier ses perspectives à la baisse pour les échéances à 2040 et 2050.

L'importance de capitaliser sur les actions de prévention se traduira également dans le renforcement des mesures autour de l'incitativité sous toutes ses formes : tarification incitative, collecte incitative, communication incitative...

L'Entente s'efforcera de poursuivre l'intégration des enjeux d'économie circulaire et de réemploi dans ses réflexions et dans le cadre des diverses sensibilisations faites auprès du grand public.

#### **2°) sur le territoire, la localisation et le dimensionnement**

Les échanges lors de cette concertation préalable ont permis de confirmer le bienfondé de l'Entente intercommunale et de son périmètre, à savoir la Haute-Vienne et la Creuse. Le projet n'a pas été conçu pour accueillir des déchets d'autres territoires comme la Charente ou la Vienne.

Parmi les 4 lieux potentiels étudiés pour l'implantation d'une nouvelle UVE, celui d'Anguernaud au Palais-sur-Vienne a rencontré le plus d'hostilité de la part des habitants. Des positions favorables au maintien du site actuel ont été aussi formulées, notamment pour des raisons pratiques et économiques à travers notamment l'existence des réseaux. Sensible aux différents arguments soulevés mais conscient de l'impossibilité de faire l'unanimité sur la localisation du site, l'Entente continuera de privilégier la parcelle actuelle de la CEDLM pour l'implantation d'une nouvelle UVE. Le maître d'ouvrage s'engage, dans la conception des futurs aménagements incluant la déconstruction de l'usine, à conjuguer la nécessaire transparence de son activité et la sensibilisation de tous les publics y compris les plus jeunes. Ces aménagements devront également intégrer la mise en valeur de l'environnement végétal existant et être au service des habitants du quartier.

Le scénario préférentiel (107 000 tonnes/an) a été élaboré à partir de l'objectif ambitieux d'une réduction de 90 kg/habitant/an d'Ordures ménagères résiduelles (OMr) entre 2010 et 2030 et d'apports de déchets tiers à hauteur de 31 500 tonnes (refus de tri, déchets d'activité économique, encombrants incinérables...). L'Entente a entendu la demande de certains participants consistant à réétudier le dimensionnement du projet. Ainsi la maîtrise d'ouvrage s'engage à ré-étudier le projet avec un dimensionnement inférieur à 100 000 tonnes/an en réduisant l'apport de déchets tiers et en se fixant des objectifs de réduction des ordures ménagères résiduelles encore plus ambitieux pour 2040 et 2050.

### **3°) sur les impacts et le nouveau pacte de confiance avec les habitants**

L'Entente intercommunale ambitionne de structurer un pacte de confiance avec les habitants du territoire sur la base des 3 piliers suivants :

- communication et transparence : site internet dédié à la CEDLM, publication au format papier pour les riverains sur les actualités du site, et information par SMS en cas d'incident ;
- gestion améliorée des odeurs : déploiement d'un dispositif breveté de neutralisation des odeurs, réflexion technique à engager lors des arrêts des lignes, et création d'un « observatoire des odeurs » ou « jury de nez » composé de 10 à 25 riverains volontaires préalablement formés ;
- gestion améliorée du bruit : étude à mener sur le déploiement de silencieux permettant de réduire le bruit généré par le déclenchement des soupapes.

L'Entente s'engage à se porter volontaire si des études scientifiques complémentaires concernant les impacts sanitaires sont lancées sur le territoire national, par exemple sur la connaissance accrue des dioxines et furannes bromés ou les ultra-particules. De la même manière, un partenariat avec l'Université de Limoges pourrait être créé afin de travailler sur ces thématiques de recherche.

### **4°) sur le prolongement de la dynamique citoyenne initiée dans le cadre de la concertation préalable**

L'Entente s'engage à poursuivre un dialogue continu avec les habitants autour de ce projet pour assurer le "droit de suivi". À ce titre, il est proposé la création d'un comité de suivi partenarial pour organiser des temps d'échanges réguliers.

Les réponses apportées par l'Entente seront largement diffusées : sur le site internet de la concertation, sur les sites internet des 3 collectivités, par le biais de conférences de presse, dans les différentes réunions à organiser avec le comité de suivi, informations aux riverains du site....

Au vu de ce qui précède, il est proposé la poursuite de ce projet qui mènerait à une enquête publique dans le cadre du dépôt du permis de construire et du dossier de demande d'autorisation environnementale en 2025.

Le conseil communautaire décide :

- de prendre connaissance et de prendre acte du bilan de la concertation établi par les garantes ;
- de tirer les enseignements de la concertation à travers les engagements et actions tels que mentionnés ci-dessus dans le bilan de clôture réalisé par l'Entente intercommunale ;
- de poursuivre le projet en mettant en œuvre les engagements et les actions du bilan de clôture.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Conformément au Code général des  
Collectivités Territoriales  
Formalités de publicité effectuées le  
mercredi 15 mars 2023

POUR EXTRAIT CONFORME  
Bernard THALAMY  
1<sup>er</sup> Vice-Président de Limoges  
Métropole

